

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

selon annexe III du règlement (UE) n° 305 / 2011
(Règlement sur les produits de construction)



N° 1007

pour le produit : « **Plaques système à crépi acoustique standard (12,5 mm)** »

1. Code d'identification univoque du type de produit :

EN 14190:2014– Plaque perforée pour plafonds

2. Type, lot ou numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, comme exigés à l'article 11 alinéa 4 :

Type et numéro de série : cf. tampon sur la plaque / désignation de la plaque sur un côté longitudinal

3. Usage prévu pour le produit de construction par le fabricant ou selon la spécification technique harmonisée applicable :

Plaque perforée pour plafonds destinée à recevoir un revêtement côté construction dans le système à crépi acoustique

4. Nom, nom commercial enregistré ou marque commerciale enregistrée, adresse et coordonnées du fabricant, comme exigés à l'article 11 alinéa 5 :

Vogl Deckensysteme GmbH, Anton Vogl Str. 1, 91448 Emskirchen, Allemagne

5. Le cas échéant, le nom, l'adresse et les coordonnées du représentant autorisé, dont le mandat couvre les tâches spécifiées à l'article 12 alinéa 2 :

- non applicable -

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, tels que présentés à l'annexe V :

Système 4 ; système 3 pour la réaction au feu

7. Dans le cas où la déclaration de performance concerne un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le laboratoire notifié MFPA Leipzig GmbH (NB 0800) a réalisé le contrôle du type en fonction de sa réaction au feu selon le système 3 et établi le rapport suivant :
rapport de test n° P 3.1/10-214-2 et rapport de classification n° KB 3.1 / 09-129

En ce qui concerne les autres caractéristiques, le fabricant a effectué un contrôle de type en accord avec la norme EN 14190. Le produit de construction est soumis au système de contrôle de la production en usine appliqué par le fabricant. Celui-ci répond aux exigences de la norme EN ISO 9001:2008 en vue de la norme EN 14190.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une évaluation technique européenne :

- non applicable -

Déclaration de performance n° 1007

Page 1 / 2

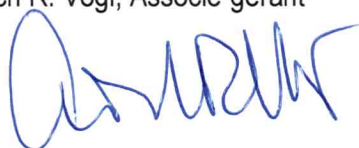
9. Performance déclarée

Caractéristiques essentielles	Puissance	Spécification technique harmonisée
Résistance au cisaillement	NPD	
Réaction au feu	A2 – s1, d0	EN 13501-1
Résistance à la diffusion de la vapeur	NPD	
Stabilité	Conforme	EN 14190:2014
Résistance à la flexion	Conforme	EN 14190:2014
Résistance aux chocs	NPD	
Isolation contre le bruit aérien direct	NPD	
Absorption acoustique	Cf. documentation du produit	EN ISO 354
Conductibilité thermique	NPD	
Constituants dangereux	NPD	

10. La performance du produit désigné aux points 1 et 2 correspond à la performance déclarée au point 9. Le fabricant tel que désigné au point 4 est le seul responsable de l'établissement de la présente déclaration de performance.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Erich R. Vogl, Associé-gérant



Emskirchen, 01/01/2020